BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°062: RELATIF AU PROJET

DE LOI PORTANT

AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD

DE PRET N°5900150003504 ET DU PROTOCOLE

D'ACCORD DE DON N°5900155017758 SIGNES LE

27 FEVRIER 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD),

POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE

POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION

AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Souleymane OUEDRAOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 1^{er} août, de 12 heures 05 minutes à 12 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt nº5900150003504 et du Protocole d'Accord de Don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de Développement (BAD), pour le financement du Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Souleymane OUEDRAOGO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les vendredi 28 et lundi 31 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mercredi 26 juillet 2023 de 14 heures 13 minutes à 15 heures 15 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par messieurs Boubakar SAVADOGO et Amadou DICKO, respectivement Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de cinq points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- coût et plan de financement du projet,
- modalités et conditions du prêt et du don avec le FAD,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2- <u>Débat général</u>

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- l'état d'avancement des travaux de construction de l'usine de production d'engrais de Koupéla ;
- la situation du projet de loi portant sécurité agricole ;
- le remboursement de la part contributive des producteurs ;
- le ciblage des producteurs bénéficiaires des intrants dans le cadre de la mise en œuvre du projet;
- la mise à disposition tardive d'intrants aux producteurs ;
- l'impact des intrants améliorés sur la santé des populations ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter la distribution et la commercialisation des produits agricoles afin d'éviter une probable mévente.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'Accord de prêt permettra :

- d'accroître substantiellement la production agricole aux fins de renforcement de la sécurité alimentaire;
- d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat et aux fertilisants agricoles ;
- d'améliorer significativement les conditions de vie des populations.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

1 N-8

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Souleymane OUEDRAOGO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2 ^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
5.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		Х
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		Х
3.	KY Drissa		Х
4.	BALBONE Boubacar		Х
5.	OUEDRAOGO Youssouf		Х
6.	TINDANO Arnaud		Х

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire